

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 3446

présenté par  
M. Questel

à l'amendement n° 907 de Mme Brocard

-----

### APRÈS L'ARTICLE 4 BIS B

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 2.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement propose d'appliquer le droit commun en ce qui concerne la décision d'inscription à l'ordre du jour.